

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 15 novembre 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2016-535

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Ajout de propositions sans préavis :

Avis de motion relatif au Règlement n° 2016-512 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Adoption du projet du Règlement n° 2016-512 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DU SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

Dépôt du second état comparatif préparé par la trésorière comme prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2016



2016-536

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PROPOSITIONS SANS PRÉAVIS



2016-537

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-512 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Le conseiller Louis Potvin présente le projet de règlement.



2016-538

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2016-512 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Sylvain Brulotte

Adopté à la majorité



PROPOSITIONS



2016-539

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT le récent désistement de la firme Deloitte à titre d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du mandat en janvier 2016, aucun honoraire n'a été facturé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la firme Deloitte en lien avec un quelconque travail spécifiquement dédié au dossier de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il importe et il est dans l'intérêt de la Ville d'avoir, en plus de ses propres procureurs, des experts dédiés à l'établissement des éléments de preuve au soutien des prétentions spécifiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à janvier 2016, la firme comptable Quotient agissait à titre d'expert juricomptable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'à ce titre, 232 000 \$ lui ont été versés en honoraires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin qu'il contacte sans délai la firme Quotient dans le but que soit confié à cette dernière le mandat exclusif d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quotepart d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec.

AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Sylvain Brulotte

Adopté à la majorité



2016-540

DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2017-2018 – 2018-2019 ET 2019-2020 ET PRÉVISIONS DE CLIENTÈLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'informer la Commission scolaire des Découvreurs que la Ville est en accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 – 2018-2019 et 2019-2020.

D'autoriser M. Sylvain Juneau, maire, à signer le formulaire de retour de consultation.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-541

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier, ou son remplaçant, conjointement avec le maire, ou son remplaçant, à signer les chèques, contrats de prêts, obligations, billets et autres effets bancaires ou tout document financier auprès de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures ou de toute autre institution financière autorisée par résolution du conseil municipal;

D'autoriser le directeur général à agir à titre de deuxième signataire si l'un des deux cosignataires ci-dessus mentionnés, et leur remplaçant, sont dans l'impossibilité d'agir;

QUE la présente résolution remplace et abroge toutes résolutions adoptées antérieurement à cet effet.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-542

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PRINCIPAL – ACCÈS AFFAIRES DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE nommer le trésorier, ou son remplaçant, administrateur principal du site AccèsD Affaires Desjardins pour le compte de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

D'abroger la résolution 2016-230 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 mai 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-543

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 10 novembre 2016 pour un montant total de 590 326,49 \$.

D'entériner la liste des comptes payés en octobre et novembre 2016, et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 7 au 31 octobre 2016, pour un montant total de 618 132,13 \$.

Total : 1 208 458,62 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 10 novembre 2016.

Que les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés dans ce présent mémoire.

Adopté à l'unanimité, la conseillère Lise Lortie et le président s'abstenant de voter



2016-544

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, la conseillère Lise Lortie et le président s'abstenant de voter



2016-545

GREFFE – MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC (DIVISION DES PETITES CRÉANCES) – DOSSIER 200-32-066487-165

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser M. Stéphane Dubé, coordonnateur au Service de la gestion du territoire, ou son remplaçant :

- à représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le dossier 200-32-066487-165 à la Cour du Québec, division des petites créances;
- à signer tout document relatif à la défense de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et ce, rétroactivement à la date de signification de la demande.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-546

GREFFE – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET RÈGLEMENT HORS COUR DES RÉCLAMATIONS CONTRE LA VILLE AUX DOSSIERS 200-17-023862-162 ET 200-22-078059-169

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général ou son remplaçant à signer les transactions et quittances proposées concernant :

- le règlement hors Cour, sans admission, du dossier 200-17-023862-162 de la Cour supérieure du district de Québec;
- le règlement hors Cour, sans admission, du dossier 200-22-078059-169 de la Cour du Québec du district de Québec;

D'autoriser les procureurs de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay à signer subséquemment une déclaration de règlement hors Cour à l'égard de chacun de ces dossiers judiciaires;

DE mandater la firme CIMA pour analyser les infrastructures de drainage existantes sur la 15^e Avenue, proposer des travaux d'amélioration du drainage des eaux de pluie et de ruissellement, élaborer les plans et devis de la solution retenue et procéder à la surveillance partielle des travaux suivant l'offre de service formulée le 7 novembre 2016.

D'autoriser les virements budgétaires requis pour le mandat à la firme CIMA.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-547

GREFFE – INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION INDIQUANT LES MOYENS D'OBTENIR DE L'INFORMATION CONCERNANT LA TENUE D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Service de la gestion du territoire à installer les panneaux de signalisation informatifs relatifs aux opérations déneigement sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures conformément à la carte jointe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-548

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ATTRIBUTION DU CONTRAT DE GESTION DE LA CONCESSION ALIMENTAIRE AU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut offrir les services d'un casse-croute au Complexe sportif multifonctionnel et que le marché ne permet pas d'obtenir un loyer plus élevé que celui négocié avec 9265-3260 Québec inc., seule entreprise intéressée à exploiter la concession.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE conclure un contrat de gestion de la concession alimentaire au Complexe sportif multifonctionnel entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et 9265-3260

Québec inc., pour un loyer annuel de 200 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-549

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-462 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° REGVSAD-2015-462 Règlement sur l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-550

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Sylvain Brulotte

Adopté à la majorité



2016-551

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2016-506 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 151 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DIRECTEUR IMMOBILIER ET DE L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-506 décrétant un emprunt de 151 000 \$ pour la préparation du Plan directeur immobilier et de l'évaluation des bâtiments de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-552

APPROPRIATION DE 7 550 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approprier 7 550 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalente à 5 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement no 2016-506 décrétant un emprunt de 151 000 \$ pour la préparation du Plan directeur immobilier et de l'évaluation des bâtiments de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-553

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-509 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-433 SUR LE DÉNEIGEMENT ET LE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-509 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-433 sur le déneigement et le stationnement en période hivernale*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-554

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-511 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2013-385 SUR LES COLPORTEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-511 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2013-385 sur les colporteurs*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 25.